

COMPTE RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 23 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 27

PRÉSENTS : BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel (à partir de la délibération 2013/I/07/4.1) – MESONA Elisabeth – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – PUTOD Josette – COURSAT Robert – ASTRUC Christian – GUICHARD Andrée – COHEN Thierry.

EXCUSÉS : GAUTIER Colette (procuration FRAISSE Jean-François)
FAIVRE Lionel (procuration PERRIN Bruno)
MICHAUD Nathalie (procuration REY Rachel)
GAUTIER Pierre (procuration MARTINEZ Laurence)

ABSENTS : VADON Michel (jusqu'à la délibération 2013/I/06/4.1)
FAUBLADIER Danielle
CHOSSON Jean-Claude

Monsieur Jean-Jacques BRUN déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Patricia DAMIAO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur Jean-Jacques BRUN fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques BRUN invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2012 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : *30 janvier 2013*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2013/I/01/7.1 – AUTORISATION POUR MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, demande au Conseil Municipal, afin de préserver le bon fonctionnement de la Commune, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Communal 2012, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette (chapitre 16).

Ces crédits seront inscrits au Budget Communal 2013 selon l'état ci-dessous :

- Etat des Dépenses à Mandater avant le Vote du Budget Communal 2013 :

DEPENSES :

Opérations réelles :

20/2031/832	frais d'études	6 339,00
20/2051/020	concessions et droits assimilés	932,00
21/21312/211	constructions bâtiments scolaires	605,00
21/2152/821	installations de voirie	7 800,00
21/21578/822	autre matériel et outillage de voirie	966,00
21/2188/411	constructions autres bâtiments publics	21 000,00
		<hr/> 37 642,00

- Etat des Recettes permettant l'équilibre du Budget :

RECETTES :

Opérations réelles :

10/10222/01	FCTVA	37 642,00
		<hr/> 37 642,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR : BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie - GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry **et 3 ABSENTIONS** : PUTOD Josette – COURSAT Robert – ASTRUC Christian.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement conformément aux nouvelles dispositions introduites par la Loi du 5 janvier 1988 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2013/I/02/7.6 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement des Syndicats et des Associations suivantes :

- S.I.R.C.A.T. (handicapés adultes),
- COPARLY,
- Maison des 5 Espaces,
- S.M.I.R.I.L. (Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône, des Îles et des Lônes),
- S.I.G.E.R.L.y.

Par ailleurs, à la demande de certains syndicats,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des versements par acompte ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens.

2013/I/03/7.5 - CONVENTION COMMUNE DE TERNAY / MAISON DES 5 ESPACES : ANIMATION CULTURELLE : PARTICIPATION FINANCIERE 2013

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal le programme d'animations culturelles mis en œuvre auprès des élèves des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Ternay, par la Maison des 5 Espaces et sa délibération n° 23/94 du 17 février 1994 relative à la mise en place de la convention définissant ces prestations et l'engagement financier de la Commune qui en résulte.

La contribution pour 2013 s'élève à 14 025 euros. La dépense sera prévue à l'article 6228/33 du Budget Communal 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** cette convention ;
- **DONNE SON ACCORD** pour le versement de cette contribution de 14 025 euros qui sera prévue au Budget Communal 2013 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

2013/I/04/7.5 - AVANCE SUR SUBVENTION 2013 POUR LA MAISON DES 5 ESPACES

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, propose d'allouer une avance sur la subvention 2013 à la Maison des 5 Espaces d'un montant de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une avance de 15 000 euros sur la subvention 2013 à la Maison des 5 Espaces ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2013 à l'article 6574 chapitre 65 Fonction 421.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

**2013/I/05/7.6 – CONTRIBUTION 2013 DU SDIS (SERVICE
DEPARTEMENTAL INCENDIE SECOURS)**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la contribution 2013 au Service Départemental Incendie Secours (SDIS) d'un montant de 86 295 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **AUTORISE** le versement de la somme de 86 295 euros ;
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget communal 2013 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2013/I/06/4.1 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis du Comité technique paritaire a été sollicité pour la mise à jour du tableau des effectifs concernant des suppressions de postes consécutifs à des avancements de grade, des suppressions de cadre d'emploi et des postes ne correspondant plus au besoin de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) émis en date du 8 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2013/I/07/4.1 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE POUR UN
EMPLOI DE SECRETAIRE GENERAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le besoin de la commune d'être assisté et conseillé, d'avoir une direction administrative qui mette en œuvre sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale, organise les services communaux, élabore les budgets, gère les ressources humaines.

Afin d'assurer les missions sus visées, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de créer un poste de secrétaire général à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés, filière administrative, catégorie A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

- **DECIDE** de procéder à la création d'un emploi de secrétaire général à temps complet dans le cadre d'emplois des attachés, catégorie A, filière administrative, ayant pour mission, d'assister, de conseiller et de mettre en œuvre sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale, d'organiser les services communaux, d'élaborer les budgets, de gérer les ressources humaines et d'assurer la direction des services.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder éventuellement au recrutement d'un agent non titulaire et de recourir à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, d'un diplôme de niveau II au minimum et de fixer le niveau de rémunération par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché ;

- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs ci-joint.

- **DECIDE** d'inscrire les crédits budgétaires au budget communal 2013 et suivants.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Jean Jacques BRUN